

# MALBOSC

*Bogues de l'an 1999 !!!*



*Informations municipales  
octobre 1999 n°76*



Imprimé par nos soins. Mairie de Malbosq

# Sommaire N° 76

- P. 2 Le mot de madame le Maire  
P. 3 Conseil municipal : séance du 10-09-1999  
P. 4 suite  
P. 5 Etat civil - CCAS  
Infos diverses  
P. 6 Journée du comité des fêtes  
P. 7 Pages des enfants de l'école  
P. 8 "Devouzanou"  
P. 9 Courrier des parents de l'école  
"des sous, des mots et de la providence"  
P.10 Le saviez vous ? : le baccalauréat  
P. 11 Un peu d'histoire : la naissance des départements  
P. 12 "Ardéchois coeur fidèle", délibération du conseil de Malbosq,  
le 13 décembre 1789  
P. 13 Concert des musiques traditionnelles  
P. 14 Les champignons  
P. 15  
P. 16 Tribune libre de M. Perret  
P. 17 " scène de ménage "



## Madame le Maire et le Conseil municipal vous invitent à fêter le passage à l'An 2000

*Depuis des siècles, les hommes ont construit des portes et des arches  
pour célébrer les grands événements et marquer le temps...*

*Notre petite commune aussi aura sa Porte Symbolique  
vers l'an 2000.*

*Elle sera installée à l'entrée du chef lieu.*

*Le passage de la Porte conduira vers l'apéritif du millénaire qui vous sera offert  
le 1er janvier 2000 à partir de 18 heures  
vous pourrez y découvrir une exposition de photos et vous amuser à reconnaître  
des lieux de la commune, insolites, anonymes ou porteurs d'histoires....*

*Une "boîte d'expressions", spécialement mise à votre disposition, pourra recevoir  
vos messages, vœux ou dessins, signés ou non, pour le prochain millénaire.  
Une synthèse de ces messages montrant les envies, les regrets ou les espoirs des  
habitants, petits et grands, sera publiée dans le bulletin municipal suivant.*

Pour la conception et la construction de la Porte, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ...

Contact : la mairie au 04 75 36 90 40.

Merci d'avance de votre participation





## *Le mot de madame le Maire*

*L'automne s'installe lentement. Si ce n'était les matins brumeux et frisquets, les arbres qui prennent une nouvelle parure, on pourrait se croire en été, tant le soleil est radieux, mais voilà... il y a aussi les champignons et les châtaignes, qui nous rappellent que l'automne est bien arrivé ! Il y a aussi les chercheurs de champignons indéliçats (le mot est faible) qui, non seulement enfreignent l'arrêté préfectoral mais volent les châtaignes. Une plainte a été déposée par un propriétaire excédé. Que faire devant autant d'incivisme ? Créer un poste de garde-champêtre qui verbalisera ? La question est posée...*

*Dans le dernier bulletin, je faisais appel à votre civisme, et bien, le croirez-vous ? j'ai été entendue ! Deux administrés de la commune ont demandé à régulariser leurs impôts locaux, conscients qu'ils étaient sous imposés. Je les remercie vivement. Combien d'autres devraient en faire autant ?*

*L'été nous a apporté un nombre important de vacanciers, ce qui a eu pour effet, la sécheresse aidant, de vider nos réservoirs d'eau potable... Plusieurs citernes ont été nécessaires tant à Aubrias qu'au chef-lieu. Avec un peu de retard, l'interconnexion Mourèdes-Aubrias a été réalisée, le manque d'eau ne se reproduira plus pour ce hameau. Une étude sera faite en ce qui concerne le chef-lieu et les sources à régulariser.*

*Les travaux de mise en discrétion des réseaux et le déplacement du transformateur ne se feront que l'année prochaine : France Télécom n'étant pas au rendez vous pour la coordination... c'est regrettable !*

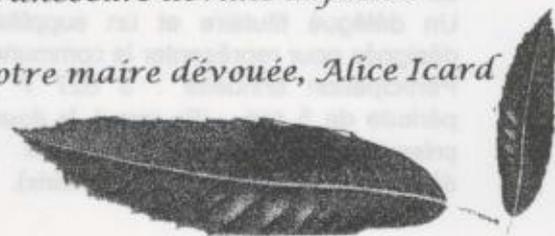
*La charte régissant le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est arrivée. Elle sera examinée lors du prochain conseil municipal mais elle peut, d'ores et déjà, être consultée en mairie.*

*Un plan du cimetière a été élaboré. Il sera affiché pour recevoir des remarques éventuelles. Il permettra d'évaluer les places disponibles mais aussi les concessions qui pourraient être déclarées en état d'abandon et reprises après la procédure réglementaire. Un inventaire sera dressé pour déterminer les différentes concessions perpétuelles, cinquantenaires ou trentenaires.*

*L'école fonctionne avec son nouveau chauffage, les enfants bénéficient d'un plus grand confort et voilà que naît une polémique pour la salle des fêtes. Il faudra mettre au point un statut afin que les choses soient claires. Il y a mieux à faire dans cette commune qu'à polémiquer pour des C.....*

*Nous pensons néanmoins à fêter le passage à l'an 2000, modestement mais on sera prié de laisser ses rancœurs devant la porte !*

*Votre maire dévouée, Alice Icard*



Absents excusés : Mme Nadal Andrée et Mme Robert Blandine qui donnent procuration à M. Jules Marcel, M. Robert Chamboredon.

### 1) RENTREE SCOLAIRE 1999

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la réunion qui s'est tenue en août 1999 avec le maire de Bonnevaux et l'instituteur au sujet de la rentrée scolaire 99.

M. L'instituteur en accord avec l'inspecteur d'académie pourrait accueillir les enfants à partir de trois ans (section maternelle) à la condition d'être secondé par un agent spécialisé des écoles maternelles. Ce poste remplacerait celui de la halte-garderie intercommunale.

Il est proposé que ce poste soit créé sur la base de 14 heures hebdomadaires et que l'agent bénéficie d'une formation spécifique préparant au "CAP Petite Enfance".

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Par ailleurs, il est précisé que la mairie de Bonnevaux s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement de l'école. Une convention a été établie pour définir les modalités de la participation, à savoir : nature des dépenses de fonctionnement à prendre en compte (salaire et charge de personnel affecté à l'école, chauffage, fournitures, sorties, etc.) et répartition au prorata du nombre d'élèves de chacune des communes.

Les frais d'investissement (par ex : achat informatique) seront étudiés ponctuellement par les deux municipalités.

### 2) CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT

Après avoir pris connaissance du dossier, Il est demandé que le conseil municipal se prononce sur l'adhésion de la commune au syndicat mixte du CDG.

Le conseil municipal, considérant :

- l'intérêt pour la commune d'être partie prenante d'une procédure de développement local initiée par la Région Rhône-Alpes

- que cette adhésion permettra à la commune, aux socioprofessionnels, aux associations et aux habitants de bénéficier des aides et subventions des partenaires financiers des actions inscrites au contrat global de développement,

décide à l'unanimité d'adhérer au syndicat mixte de l'Ardèche méridionale en cours de création.

Un délégué titulaire et un suppléant seront désignés pour représenter la commune.

Participation annuelle : 3 627 F pour une période de 5 ans. (En rappel, le dossier complet présentant les actions du contrat global de développement est consultable en mairie).

### 3) NATURA 2000

Mme le maire fait part de la réunion qui s'est déroulée le 2 juillet à Banne.

Rappel du calendrier de mise en oeuvre de Natura 2000 au niveau français puis à l'échelle départementale :

**1992** : la directive européenne "habitats - faune-flore" est signée par les états membres de la communauté européenne. Le but de cette directive est la création d'un réseau de sites dit "Natura 2000" sur l'ensemble du territoire européen. Les sites Natura 2000 sont créés pour préserver la diversité biologique à l'échelle du continent européen et selon des listes de type de milieux et d'espèces animales ou végétales prioritaires car en voie de disparition.

**Mai 1999** : la France a transmis 978 sites à la commission européenne et 50 sites sont encore en consultations interministérielles. Cela représente environ 2,7 millions d'hectares soit presque 5% du territoire national.

Pour Rhône-Alpes se sont 113 sites qui ont été proposés couvrant 292 500 hectares.

Pour l'Ardèche, ce sont 19 sites qui ont été envoyés pour une surface de 17 735 hectares soit 3,20% du département.

**1999** - les sites sont examinés au niveau européen au sein de groupes "biogéographiques". L'Ardèche est concernée par les groupes biogéographiques méditerranéen et continental, qui doivent se réunir avant la fin de l'année 1999.

**2004** : la liste officielle des sites retenus au niveau européen sera publiée.

#### **Délimitation et cartographie des sites :**

Le périmètre de chaque site ne sera définitif que lorsque le document d'objectifs sera terminé et validé.

Le commune de Malbosc est concernée par le site B9 "Bois de Barthes".

#### **Le document d'objectif :**

C'est le document de référence de chaque site par rapport à la commission européenne. L'inventaire de base est refait et précisé.

Il est rappelé que les documents d'objectifs n'ont pas pour but de créer des réserves intégrales où l'on ne peut plus rien faire, au contraire, il s'agit d'évaluer l'état d'un site et de proposer des actions. Ce sont des plans de gestion sur 6 ans. Ils doivent être réalistes et applicables, au cours de leur rédaction une partie "inventaire des activités humaines" est réalisée. La chasse, la pêche, la randonnée continueront de s'exercer sur les sites Natura 2000.

Chaque document d'objectifs est porté par une commune qui sera chargée de l'élaboration du document en y associant toutes les structures intéressées par le site (associations, communes, propriétaires, etc....)

Le financement des documents d'objectifs est assurée à 100% par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Le conseil municipal est d'accord pour que la commune de Banne soit porteur du document d'objectifs et demande que les associations locales soient représentées aux réunions de travail.

#### 4) PISTE DFCI de Fabre

Mme le Maire informe l'assemblée du déclassement de la piste DFCI de Fabre au sommet du Font de l'Aille pour les raisons suivantes :

- configuration en cul de sac
- difficulté de maintenance de la bande de roulement sur le segment reliant la réserve d'eau et la forêt communale.

A court terme, la réserve d'eau n°142, dans sa configuration actuelle, sera également déclassée pour les raisons suivantes :

- absence de fiabilité de l'accès
- absence de la plate-forme aux normes
- utilisation DFCI non exclusive.

En conséquence, Mme le Maire invite le conseil à se prononcer sur la mise aux normes de ces équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord pour l'étude d'un projet de :

- désenclavement de cette piste en s'appuyant sur le proche réseau existant dans le département du Gard
- création d'une réserve d'eau en position sommitale.

#### 5) TRAVAUX D'AEP

##### \* FABRE

La D.U.P. est faite. Un dossier de demande de subvention est adressé au Conseil général pour les travaux de captage et enfouissement des canalisations.

Montant prévisionnel des travaux : 300 000 F HT

##### \* MOUREDES

Mise aux normes des périmètres de protection de la source.

Le dossier est à l'étude à la D.D./I. F.

#### 6) CONTRAT EMPLOI JEUNE

En raison des vacances de juillet et d'août, le dossier a pris du retard mais le projet de création d'un poste d'agent médiateur eau, assainissement et environnement présenté au sous-préfet a été accepté sur la base de 30 h de travail par semaine. La convention doit être signée prochainement par le préfet.

L'Agence de l'Eau a été sollicitée pour un financement complémentaire du projet (salaire, formation et investissement).

#### 7) TRAVAUX BATIMENTS

##### Moulin de Gournier :

Mme le maire informe le conseil de l'annulation de la subvention de 82 500 F Zone périphérique du Parc National des Cévennes pour la restauration du Moulin de Gournier en raison du non commencement des travaux. La commission par ailleurs ayant estimé qu'il n'y avait pas assez d'assurance sur les autres financements.

Dans ces conditions et bien que la DRAC ait accordé une subvention substantielle (41 656 F) pour ce projet, il est décidé de surseoir aux travaux de rénovation (mise hors d'eau et hors d'air) du bâtiment.

##### Cimetière :

Il est prévu de refaire la porte de la Chapelle du cimetière. Travaux prévus pour le 15 octobre. Montant du devis : 2 509 F.

#### 8) TRAVAUX VOIRIE

Les travaux (dégagement de visibilité, aménagement de sécurité) de la route de Bonnevaux devraient débuter le 25 octobre et seront réalisés par l'entreprise Boyer retenue lors de la commission d'ouverture des plis.

Coût des travaux : 90 811,80 F. Une subvention spécifique de 60% est allouée. par le Conseil général

**La voie sera fermée à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens pendant trois semaines - un mois (sauf intempéries). Déviation prévue par Aujac.**

La séance est levée à 20 h 30

## ETAT CIVIL

Mariage le 6 novembre 99 de  
Jean-Michel Tilly et Jacqueline Ulmann,  
domiciliés au hameau de Gorges.

### Information du Service Départemental d'incendie et d Secours de l'Ardèche (SDIS)

#### Coût des interventions

"Le SDIS est trop souvent sollicité pour effectuer des prestations qui n'entrent pas dans le cadre des missions des sapeurs pompiers. Le centre de traitement de l'alerte dirige alors le demandeur vers une société privée compétente (apiculteur, ambulancier, transporteur, serrurier, etc...)

Ce n'est qu'en cas de carence de ces sociétés que les sapeurs pompiers peuvent être amenés à les remplacer.

Dans ces conditions, les prestations sont payantes et les tarifs ont été établis par le conseil d'administration du SDIS.

Le niveau de tarification de ces prestations a été établi de façon qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale par rapport au privé.



La destruction d'un nid de guêpes sera facturée 500 francs au bénéficiaire par exemple.

Pour les autres prestations, la facturation sera établie au frais réel pour les vacations et le carburant, au forfait pour l'immobilisation des véhicules."

### ATTENTION, c'est arrivé près de chez nous : MORSURE DE VIPERE

De mémoire d'anciens, on n'avait jamais entendu parler de vipères à Malbosc.

Les temps changent. Le 28 août 99, en fin d'après midi, Mme Delormel Christine, sortant de sa maison au lieu-dit les Cruveloups route de Gorges a malheureusement été victime de ce reptile, ce qui lui a valu 10 jours d'hospitalisation et un arrêt de travail prolongé. A ce jour, elle est encore sous traitement médical, nous lui souhaitons un rapide et complet rétablissement.

#### Prudence donc !

Et surtout n'hésitez pas dès maintenant à demander conseil à votre médecin sur ce qu'il faut faire et ne pas faire en cas de morsure de serpent.

## C.C.A.S.

### Dons :

100 F Sylvain Pialet  
200 F anonyme

### Festivités :

Loto : le 14 novembre 1999  
Repas de fin d'année : le 12 décembre 1999

Don de 300 F de M. et Mme JULES Marcel pour utilisation de la salle des fêtes.

## Service National

**N**ous vous rappelons que le recensement pour le service National est obligatoire à 16 ans, pour les filles et les garçons.

Inscrivez-vous à la mairie de votre domicile le mois de votre anniversaire.

C'est une démarche qui permet :

- ⇒ de vous inscrire aux examens et concours soumis à l'autorité publique (par ex : BEP, Bac, permis de conduire, ect...)
- ⇒ d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- ⇒ de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

Pour tout renseignement :

- ⇒ la mairie
- ⇒ standard national d'informations : 03 44 38 36 36
- ⇒ internet : <http://www.defense.gouv.fr>

Congés de la secrétaire de mairie  
du 30 octobre au 02 novembre inclus.  
Mme le maire assurera une permanence le  
samedi 30 de 9 h à 11 h  
La mairie sera fermée le 2 novembre.

En raison de stage, la mairie sera fermée les  
lundi 8 et 29 novembre 1999 après midi

## ECOBUAGE



N'oubliez pas que la pratique d'écobuage est soumise à déclaration, à faire en mairie au moins 5 jours avant la mise à feu. L'autorisation délivrée est valable un mois.

## Journée du comité des fêtes

**U**ne cinquantaine de personnes avaient répondu à l'invitation du comité des fêtes pour une journée en Camargue. C'est donc le 29 août par un petit matin gris que le car a démarré d'Aubrias via Aigues Mortes. Aigues Mortes, la ville créée par Saint Louis, une ouverture sur la Méditerranée d'où il partirait pour les croisades.



Nous embarquons sur "l'aventure" à la découverte des paysages de la Camargue. Le bateau glisse le long du canal.... même les enfants sont silencieux, peut-être un peu surpris par ce mode de locomotion. L'accompagnant nous montre au passage les roseaux, les tamaris mais aussi les mouettes "pique-boeuf", les hérons cendrés, les canards et poules d'eau et bien sûr, les chevaux camarguais et les taureaux qui paissent une herbe rare.

Nous découvrons, un peu cachée, une maison de gardian, telle qu'elles étaient autrefois, avec son toit de "sagnes". Quelques flamants à peine rosés (ils sont jeunes) pêchent dans le marais... La flore n'est pas très abondante cependant nous avons pu voir un tapis rose qui fait penser à nos bruyères cévenoles (en moins beau !), ce sont des saladelles dont on fait des bouquets de fleurs séchées. Un bouquet aérien, léger qui se marie bien avec des immortelles aux couleurs vives !

Nous naviguons lentement dans un paysage magnifique en croisant deci-delà des campements de gitans, des mariniers sur leurs péniches, tout cela dans le calme où on a peine à imaginer que des gens puissent vivre dans le stress et le bruit des grandes villes !

Cette première partie du voyage est prometteuse mais nos estomacs crient famine et aussitôt débarqués, nous partons à la recherche du restaurant...aux Enganettes, le couvert est mis, l'accueil chaleureux, le repas à la hauteur de nos appétits.



C'est encore la Camargue qui nous est servie : soupe de poissons, rouille, gardianne accompagnée de riz camarguais, tout cela dans une ambiance de fête !

**A** l'heure dite, le petit train nous attend pour la visite de la cité historique. Le circuit fait le tour des remparts où chaque porte a un nom et une histoire. Le commentateur émaille son récit d'anecdotes..... il nous fait remarquer les échauguettes qui ne servaient pas qu'à verser l'eau bouillante sur les assaillants !! Nous observons de loin la tour de Constance où Marie Durand resta prisonnière 38 ans ne voulant pas abjurer sa foi protestante. Nous côtoyons aussi les marais salants, des montagnes de sel attendent, 400 000 tonnes par an sont récoltées.

Après cette page d'histoire, le petit train nous abandonne non loin du cinéma. Nous sommes invités à entrer munis de lunettes spéciales pour assister à un spectacle grandiose : les gardians, les chevaux, les taureaux, les gitans, les fêtes traditionnelles nous sont montrés plus vrai que nature grâce à la magie du cinéma en relief. Nous sortons un peu abasourdis et regagnons notre car pour aller visiter la manade Jullian. Là, c'est le grand air mais aussi le grand soleil et les parapluies du matin servent d'ombrelles....

Les gardians viennent nous saluer, altiers sur leur monture avant de procéder au tri des 4 toros qui participeront au spectacle. A l'abri derrière la palissade, nous assistons à la course des toros qui voudraient bien rattraper les "insolents" qui se risquent dans l'arène pour leur dérober leur cocarde ! Heureusement, ils courent vite et il n'y aura pas de fessiers encornés.

La chaleur est torride aussi nous retrouvons notre car climatisé avec plaisir.

Nous reprenons la route vers nos Cévennes heureux de cette belle journée bien remplie et riche d'enseignements.



Que le comité des fêtes dans son ensemble soit ici remercié de cette initiative largement appréciée.

Alice Icard

# DEVOUZANOU

## Soyons sérieux

Savez-vous pourquoi la rivière qui passe à Bessèges s'appelle la Cèze?

Des explorateurs, à la recherche d'un gisement d'or, se déplaçaient en canoé sur cette rivière. C'était une journée magnifique. Les arbres de la rive tremblaient sous un léger vent. Des poissons les accompagnaient. Des touristes, un peu perdus, se battaient pour une racine. Après avoir chaviré trois fois (dont une à cause d'un castor), ils arrivèrent dans un canyon. "Oh! c'est très étroit..." dit-l'un Et l'autre de lui répondre: "Très étroit Cèze." Nous ne voyons pas d'autre explication.

*Tous ensemble*

Bernard demande à Axel:  
"Axel, pourquoi Charlemagne a-t-il inventé l'école?"  
- Parce qu'il ne risquait rien... Il était trop vieux pour y aller..."

Antoine

Un homme, qui vient d'avoir une fille, court prévenir son copain.  
"Et quel prénom vas-tu lui donner?"  
- Moustache à souris.  
- Mais c'est crétin comme prénom!  
- Alors pourquoi la tienne, elle s'appelle Barbe à rat?"

Tommy

Maintenant je suis au CP. Le toboggan est démonté. C'est dommage.  
Mathilde

La petite souris blanche  
Dans un coin sous le lavabo, une petite souris blanche y vit. Elle est toute petite avec un museau tout petit et une longue queue avec une tache noire dessus.

La petite souris aime manger du gruyère et des grains de tournesol.

Mais ce qu'elle préfère, c'est se blottir dans le coton sec.

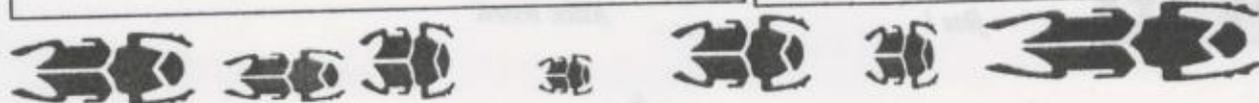
Manon

Que fait un esquimau quand il boit?

Thomas

Pourquoi les éléphants portent-ils des chaussettes rouges?  
Nils et Tom

Un bébé héron s'ennuie dans son nid. Il a faim. Il voit sa mère voler au loin. Il l'appelle:  
"Tapon!... Tapon!..."  
Sa mère vole toujours.  
"Tapon!... Tapon!..."  
Sa mère vient alors se poser au bord du nid et lui dit:  
"Héron! Héron! Petit...Pas Tapon!"  
Tom et Nils



**Nous voilà...**

**Tommy fait le ouistiti  
Tom lance des pommes  
Thomas a de longs bras  
Antoine est un moine  
Louisa aime les koalas  
Manon fait le chaton  
Lucas mange du chocolat  
Ana boit du coca-cola  
Nils boit des pils (gloups)  
Mathilde Bryant a mal aux dents  
Axel fait des étincelles  
Sinoé va chez son pépé  
Cléo est à Bordeaux  
Marie va à Paris  
Cathy est punie  
Christine a bonne mine  
Bernard est en retard**

**Ana et Louisa**

Monsieur et Madame TITTE ont une fille.  
Quel est son prénom?

*Lucas*

*Mon 1er est bavard  
Mon 2ème est un oiseau  
Mon 3ème est un café  
Mon tout est une gourmandise.*

*L'automne*

L'hirondelle est partie  
Le froid arrive  
On commence à allumer le feu  
Dans les maisons  
"Au revoir les hirondelles"  
Quand le temps perdra sa veste de  
Blanc  
Les oiseaux gazouilleront  
Les bourgeons éclateront  
Les premiers brins d'herbe  
Seront pour la biche et son faon  
Les jours de soleil reviendront

*Manon*

**Que c'est-il passé?**

**Zut, la cabane s'est envolée. Tout a  
changé dans la salle télé, c'est  
super. On a changé les radiateurs. Il  
y a des nouvelles portes, des  
nouvelles fenêtres, des armoires en  
plus. Les tableaux sont repeints. Il y  
en a qui n'étaient pas en vacances  
cet été.**

**Axel**



**Bavaroise au café**

**Annick**

**Parce que les bienes étaient sales...**

**Solutions des jeux:  
!gloo! !gloo! !gloo!  
!gloo! !gloo! !gloo!**

**AU VOLEUR!  
QUI A PRIS LES PIEDS  
DE LA TABLE  
DE MULTIPLICATION?**

## Des sous, des mots et de la Providence

Nous avons été étonnés de lire dans le dernier *Bulletin Municipal* de la Commune de Malbosc l'information suivante:

"Mme la Maire fait part à l'assemblée du courrier émanant des parents d'élèves qui demandent une diminution de leur participation aux frais de la halte-garderie (en rappel forfait de 150 F/mois/enfant selon une convention avec la mairie de Bonnevaux en 1997). Le conseil ne donne pas suite à cette demande, cette participation étant symbolique."

Notre lettre (du 6 avril 1999) ne demandait pas une "diminution" de ces frais, mais qu'ils ne soient pas augmentés. Et elle évoquait la gratuité comme sujet de réflexion.

"Lettre des parents d'élèves de l'école de Malbosc  
"aux conseillers municipaux de Malbosc et de Bonnevaux

"Suite à la réunion du 31/3/99 avec les maires des deux communes concernées, les parents d'élèves demandent aux élus de ne pas augmenter la cotisation de la garderie pour les enfants de 3 à 4 ans.

"En effet, vus les faibles revenus de la majorité de la population environnante, verser 150F par mois demande un gros effort, à peine abordable lorsqu'il y a deux enfants d'une même famille inscrits à la garderie. Une augmentation de 100 F risque de contraindre certains enfants à rester chez eux alors que ce sont les enfants des campagnes qui ont le plus besoin de socialisation.

"Il n'est déjà pas normal que l'Etat ne prenne pas en charge les enfants de 2 à 4 ans, alors qu'ils sont accueillis gratuitement dans les villes. Nous pensons qu'il est important que la garderie reste une priorité: ce serait un signe grave si l'on faisait des économies au détriment des petits enfants.

"Il serait intéressant de nous unir afin de répercuter vers les échelons supérieurs (ministères, aménagement du territoire...) l'insatisfaction des parents et des élus face aux moyens insuffisants qui sont mis à notre disposition au niveau éducatif. Si l'on veut véritablement repeupler les campagnes, il faut se donner les moyens d'accueillir des familles modestes et l'école doit être favorisée en premier lieu.

"Confiants que vous prendrez en compte notre démarche et en souhaitant que le dialogue se poursuive, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées,

L'Association des Parents d'Elèves *L'Ecole Buissonnière*  
(le 6 avril 1999)"

Si l'augmentation prévue avait eu lieu, cela aurait fait 250 F par mois, soit 500F pour deux enfants, ce qui est loin d'être symbolique pour des familles qui ont 3000 F pour vivre !

De fait, la question ne se pose plus puisqu'en devenant école maternelle en septembre, la garderie est devenue non-payante. Ainsi la gratuité de l'accueil des tout-petits, que nous n'avions pas érigée en "revendication" mais qui était peut-être dans toutes les têtes, est advenue. Les voies de la providence sont impénétrables.

Par ailleurs, nous avons été également surpris de ne pas trouver trace dans le *Bulletin Municipal* de la réunion qui eut lieu à l'école le mardi 30 mars et à laquelle participèrent une

bonne douzaine de parents d'élèves, M. Bernard Perret, l'instituteur et aussi parent d'élèves lui-même; Mme Alice Icard, Maire de Malbosc et M. Eric Dedieu, Maire de Bonnevaux. Pendant près d'une heure et demi, un dialogue courtois, attentif et amical avec quelques échanges vivaces et imprévus a permis aux uns et aux autres de parler et d'écouter ce qui, de nos jours, est rare et précieux.

Le respect est la chose primordiale. Cela s'est réalisé par la parole.

Les écrits doivent être fidèles à cela. Nous espérons que cette lettre exprime bien l'esprit d'ouverture et de franchise qui s'est manifestée chez tout le monde ce jour là.

Les Parents d'Elèves de Malbosc et de Bonnevaux

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### LE BACCALAURÉAT



**A**u Moyen-Age, le titre de bachelier était le premier des grades conférés par les Universités, avant la licence et le doctorat. Au diplôme ainsi acquis, on donna au XVI<sup>ème</sup> siècle, le nom de baccalauréat. Le mot trouvait son origine dans la couronne de baies de laurier (*bacca lauri*) dont on ceignait le front des candidats admis. Le baccalauréat était donc une sanction d'études supérieures.

L'Université offrait le choix entre trois Facultés : Théologie, Droit, Médecine. Mais, dans toutes les matières enseignées, triomphaient le commentaire de texte et la dialectique. A l'examen (uniquement oral) l'étudiant devait, se livrant à une joute oratoire avec son examinateur, répondre dans la proportion de trois sur quatre à l'ensemble des questions qui lui étaient posées.

La Révolution créant de grandes écoles spécialisées, les Universités françaises disparaissaient et le baccalauréat avec elles.

Napoléon remet sur pied les Universités, avec deux Facultés nouvelles : Lettres et Sciences. Et en 1808, naît le baccalauréat moderne. Décerné par deux facultés, il devient la sanction des études secondaires, le passeport pour l'enseignement supérieur. L'année suivante, on compte 32 lauréats à cet examen, qui reste encore uniquement oral. En 1810 : 65 nouveaux bacheliers.

A partir de 1830, des épreuves écrites sont ajoutées, en français et en latin (1840), puis en philosophie (1864). En 1861, pour la première fois une femme se présente et réussit au baccalauréat. C'est une institutrice de trente sept ans : Julie Daubié.

Le baccalauréat en deux parties est instauré en 1874. En 1885, 7000 candidats sont admis. En 1890, le baccalauréat ès sciences jusque-là simple complément du baccalauréat ès lettres prend sa propre identité. En 1902, on proclame l'égalité de toutes les options et l'examen devient officiellement "le baccalauréat d'enseignement secondaire". En 1965, le "bac" cesse de comporter les deux parties qui sanctionnaient la 1<sup>ère</sup> et la philosophie ou les "mathélem". Subsiste un examen unique en "terminal" correspondant à l'ex-seconde partie. En 1979, il y eut 336 023 candidats dont 216 167 reçus, soit plus de 60 %. Ainsi en 100 ans alors que la population n'a augmenté que de 1,5 celui des bacheliers s'est multiplié par 30.

(source : internet site "Lodace")

## Un peu d'histoire : la naissance des départements...

**L**e département, une circonscription territoriale :

Pour mettre fin à l'enchevêtrement administratif de l'Ancien Régime, l'Assemblée Constituante a découpé la France en départements. Le mot et l'idée existait déjà et, dès 1764, d'Argenson avait demandé que le royaume fut divisé en départements. L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août 1789 rendit la tâche plus facile et la Constituante fut saisie de plusieurs projets.

Thouret, s'inspirant d'un projet de Sieyès, proposa le 20 septembre 1789 la création de 80 départements qui formeraient, autant que possible, des carrés de 18 lieues (\*) de côté et seraient subdivisés en districts et en cantons de même forme géométrique.

Mirabeau de son côté demanda que leur nombre soit porté à 120 et il critiqua vivement le principe de découpage géométrique.

**F**inalement, le 26 février 1790, la France fut découpée en 83 départements et toute division géométrique, abandonnée.

Les nouvelles circonscriptions, à propos desquelles les députés de chaque circonscription avaient été consultés (*voir délibération de Malbosc suivante*), s'efforçaient au contraire de tenir compte des anciennes limites historiques comme des unités géographiques.

En 1793, pour réprimer plus facilement l'insurrection fédéraliste, la Convention créa quelques nouveaux départements comme le Vaucluse, le Rhône et la Loire.

Si le nombre des départements, depuis 1790, a changé suivant les fluctuations de la politique étrangère et coloniale du pays (ex : en 1946 transformation en départements des anciennes colonies de la Réunion, de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique), les limites des départements de la France métropolitaine ont peu varié depuis leur création.

Aujourd'hui, la France se découpe en :

22 régions

95 départements métropolitains et 4 outre mer.

(\*) 1 lieue = environ 4 km

(source : encyclopédie Larousse)



Quelques chiffres !

La France comptait au 15 mars 1999 :

60 152 874 habitants

densité : 95 habitants au km<sup>2</sup>

Certes cette densité démographique varie considérablement d'une région à l'autre et la notion "d'espace vital" n'est pas la même pour tous ! Par exemple :

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris :

40 620 habitants au km<sup>2</sup>.

En Ardèche, communes de Le Borne et d'Astet :

1 habitant au km<sup>2</sup> !

La région la plus importante démographiquement est l'Île de France avec 10 942 486 habitants.

Paris intra-muros : 2 121 291 habitants !

La région qui compte le moins d'habitants est le Limousin : 710 812.

Le département le moins habité est la Lozère :

73 509 habitants soit 14 au km<sup>2</sup>.

La région Rhône-Alpes arrive en seconde position avec 5 639 086 habitants et une moyenne de 129 au km<sup>2</sup>

Mais en Rhône-Alpes, l'Ardèche, 5 556 km<sup>2</sup>, reste le département le plus faible démographiquement avec 286 005 habitants et une densité de 52 au km<sup>2</sup>.

La ville ardéchoise où l'on dénombre le plus d'habitants est Annonay avec 17 522 âmes.

A noter qu'Aubenas avec 11 018 habitants est plus importante démographiquement que Privas (9170) mais le record de densité revient à Guillerand les Granges avec 10 707 personnes soit 1 635 par km<sup>2</sup>

Malbosc au dernier recensement comptait entre 169 et 172 habitants avec une densité de presque 8 par km<sup>2</sup>.

Enfin, il semblerait que la commune la moins peuplée du département de l'Ardèche soit Loubaresse qui n'a trouvé que 32 habitants en mars 99 !

(source : site internet de l'Insee)

général de l'assemblée l'assemblée de la commune  
selon la manière d'habitude et de libérer  
de supplier les messieurs députés du pays  
de les supplier de leur part de présenter  
hommages respectueux à l'assemblée nationale

### Délibération : Ardéchois.... coeur fidèle !

L'an 1789 dimanche du 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre, heure de une après midi, dans la chambre du conseil, les conseillers appelés au son de la cloche, assemblés en conseil par devant moi, Jean Joseph Balme maire et premier consul de la communauté de Malbosc, assisté de Jean-Baptiste Nadal, notaire greffier consulaire de ladite communauté et sieur Jean Hours dit Trial, second consul et les principaux habitants de ladite communauté, ledit conseil assemblé, instruit par une lettre écrite par messieurs les députés du pays du Vivarais qu'il plait à nos seigneurs des Etats Généraux de conserver le pays du Vivarais en son entier pour former un arrondissement du Département, ledit conseil, plein de respect et de reconnaissance sur tous les décrets qui émanent desdits Etats généraux, l'assemblée et le conseil de communauté selon la manière et la coutume a délibéré de supplier les messieurs députés dudit pays et de les supplier de leur part de présenter leurs hommages respectueux à l'assemblée nationale et de leur certifier de la part de ladite communauté qu'elle adhère à tous leurs arrêtés quelconques et qu'en conséquence, elle a déclaré qu'elle les prie d'agréer leurs vœux pour qu'une des villes d'Aubenas ou Villeneuve de Berg, selon le choix de nos députés à la prudence desquels nous laissons, soit nommée pour chef lieu dudit département et comme la paroisse de Malbosc, celle de Courie, Brahic et Banne sont, totalement séparées quoique dépendantes du pays, capables de former par leur population au delà de six mille habitants actifs et que pour les quatre paroisses se trouvent d'une distance au moins de 4 lieux de la ville de Joyeuse la plus proche dudit pays du Vivarais,

l'assemblée supplie nos députés, leur protestant qu'elle ne veut pas se séparer du Vivarais, de former de ces 4 communautés un département du district dont le siège principal sera à la ville et fort de Banne, ladite assemblée cassant et annulant par cette présente délibération celle du mois dernier(\*) comme fut prise contre les intérêts de ladite communauté et la déclare donc nulle et de nul effet n'entendant pas se séparer du pays du Vivarais pour quelque affaire que ce soit.

En conséquence avons élu et nommé à députer les personnes de Jean Joseph Balme du lieu de Mourèdes, Jean Hours dit Trial du lieu de Sabuscles, Jean-Baptiste Nadal et Joesph Mathieu de Laborie, que nous avons reconnu capables et intelligents pour soutenir les intérêts de ladite communauté, auxquels nous avons donné plein et ample pouvoir de se transporter jeudi prochain 17 du courant à la ville et fort de Banne afin de délibérer conjointement avec les 4 communautés pour former un contournement d'arrondissement de notre justice et un département de district à la ville et fort de Banne, promettant d'agréer tout ce que par les députés sera fait.  
Fait et délibéré au lieu de Malbosc dans la chambre du conseil.....

(\*)(cette précédente délibération n'a pas été retrouvée dans le registre !)

N.B : l'histoire ne dit pas pourquoi Courie (actuellement Courry) est une commune gardoise.....

(source : registre des délibérations de Malbosc)

# Concert des musiques traditionnelles

C'est le 22 juillet qu'a eu lieu, à l'initiative d'Eric Montbel du hameau du Mas, un concert des musiques traditionnelles, donné dans l'église. Les recherches, conduites par Valérie Pasturel, ont permis l'audition de nombreuses personnes, la rencontre des musiciens des centres de musiques traditionnelles Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, des groupes Aïga Linda et Azalais. La somme de ces recherches a donné un disque "Cévennes : le pays de Cèze" (disponible à la mairie).

Cette soirée restera dans les mémoires, ils étaient venus nombreux de Saint Ambroix, de Paysac et d'ailleurs pour écouter les chants et musique du pays de Cèze.

Pour la circonstance, l'harmonium de l'église avait repris du service avec, au clavier, Laurence Montbel, fort bien accompagnée par la cabrette, violon, bombardé, vielle à roue, flûte, hautbois, accordéon.

Ambiance très détendue avec la participation des artistes locaux chantant en patois.



Vielle à roue du XVIII<sup>e</sup>

A la fin du concert, les musiciens ont emmené le public vers l'extérieur, en musique, et la fête s'est poursuivie avec un "baletti" sur la place. L'association pour la Sauvegarde du Patrimoine tenait buvette et vendait des gâteaux confectionnés par des bénévoles. Soirée très réussie malgré le vent qui gênait un peu les musiciens mais activait si besoin était, les danseurs endiablés.

Nous remercions vivement Eric Montbel et tous les musiciens qui ont participé bénévolement, merci également à tous qui ont oeuvré pour l'association. Elle a enregistré des adhésions et fait quelques bénéfices qui sont autant d'encouragements à poursuivre.....

## LES NOTES DE MUSIQUES

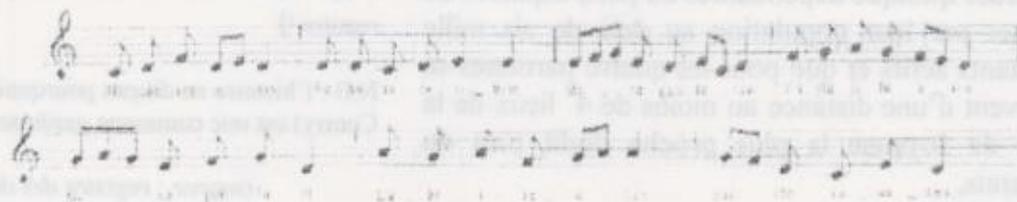
D'où viennent les noms donnés aux notes de musiques composant la gamme ?

Ces noms furent empruntés par Gui d'Arrezzo, moine et maître de musique italien du moyen âge, à la première syllabe de chaque vers à l'hymne à St Jean-Baptiste.

*Ut queant laxi Resonare fibris Mira gestorum Famuli tuorum, Solve polluti  
Labbii reatum, Sancte Johannes.*

"Ainsi que tes serviteurs puissent faire résonner les fibres desserrées les merveilles de tes actions, enlève le péché de leurs lèvres souillées, ô saint Jean"

Il y avait alors six notes. La 7<sup>ème</sup> note fut longtemps appelée B. On lui substitua au XIII<sup>e</sup> la syllabe Si (abréviation de Sancte Ioannès). Au XVII<sup>e</sup> les Italiens remplacèrent le Ut par le Do.





## LES CHAMPIGNONS

### Cueillir des champignons: où, comment et combien?

**C**ontrairement à ce que pense la majorité des ramasseurs de champignons, ces derniers n'appartiennent pas à tout le monde et la cueillette doit respecter à la fois la propriété privée et la nature.

Rappelons tout d'abord, que d'après la législation (article 547 du Code Civil), les champignons appartiennent toujours au propriétaire du sol: pas question donc de ramasser des champignons n'importe où. L'amateur de champignons cueillant sur le terrain d'autrui peut être condamné pour vol ! En effet, contrairement au gibier et aux poissons des eaux non closes considérées comme "res nullius" (sans maître), les champignons appartiennent de plein droit au propriétaire du sol même s'il n'en fait pas la culture et s'il ne clôture pas son terrain. Assurez vous donc d'être dans votre bon droit avant d'entamer la cueillette. Dans certaines forêts, les propriétés sont très morcelées et de longues démarches administratives devraient théoriquement précéder le ramassage des champignons... Les zones de cueillette prohibée sont alors le plus souvent indiquées par des panneaux.

Après avoir trouvé un bois ou un pré où la cueillette est tolérée, l'amateur de champignons se doit d'opérer dans les règles de l'art. Tout d'abord, il s'agit de respecter la nature et les installations (panneaux indicateurs, clôtures...) afin que ces lieux restent propices à la cueillette. De plus, le ramassage doit se faire de façon raisonnable afin de ne pas tarir la source. Enfin, il faut préserver le lieu d'un piétinement excessif et veiller à ne pas utiliser d'outils grossiers (comme le râteau) qui détruisent le mycélium.

En ce qui concerne les bois communaux, les droits reviennent au maire ou au conseil municipal (dans certaines localités, la carte autorisant la cueillette dans les bois municipaux atteint 6 000F par an...)

Pour mémoire, l'arrêté préfectoral du 9/01/98 limite en Ardèche la cueillette des champignons non cultivés à 5 kg par jour et par personne adulte.

### Avertissements d'usage et bonnes habitudes à prendre

- Ne consommez jamais un champignon que vous n'avez pas identifié avec certitude! Si besoin, faites vous aider par un spécialiste mycologue ou pharmacien.
- Apprenez à connaître parfaitement les champignons mortels et toxiques avant les comestibles! Ne vous fiez jamais aux photos ou dessins uniquement, ils sont trompeurs! Sans descriptions écrites ils n'ont aucune valeur.
- Ne consommez que des exemplaires en bon état, rejeter les individus trop vieux ! Ils peuvent être indigestes.

#### Si votre cueillette a pour but la détermination:

- prenez soin de déterrer le champignon entier, pied compris. Il est impossible de déterminer un champignon s'il n'est pas entier!
- pour une même espèce, essayez de récolter au moins deux spécimens d'âge différent, en effet beaucoup de caractères peuvent varier avec le temps.
- protégez les espèces grêles ou fragiles; pour cela, quelques petites boîtes plastiques ou bocaux peuvent être utiles.

#### Si vous destinez votre cueillette à la consommation:

- N'utilisez pas de sachets plastiques! Ils favorisent la fermentation. Un panier en osier, dont vous aurez recouvert le fond de quelques feuilles ou de mousse, fera mieux l'affaire.
- Séparez soigneusement les champignons non-identifiés des autres; au mieux utilisez deux paniers différents.
- Laissez sur place les champignons trop avancés, même si leur taille peut être tentante!

Dans tous les cas, préservez l'environnement!

Ne détruisez pas systématiquement toutes les espèces qui vous sont inconnues.

Récoltez modérément, ce qui est nécessaire à votre consommation. Ne participez pas à l'appauvrissement de nos forêts en champignons.

## QUESTION :

Faut-il couper la base des champignons ou les déterrer lorsqu'on les cueille ?

## REPOSE de la Société Mycologique de France (SMF) :

Cette question est souvent posée et elle témoigne du souci bien légitime de préserver la nature. Sur ce sujet, la position des mycologues en général et de la SMF en particulier est la suivante : **il faut déterrer et cueillir le champignon entier.**

- Il faut déterrer pour être sûr que tous les caractères distinctifs sont présents. Par exemple, la volve des amanites mortelles est souvent enterrée. Si on coupe le pied, on risque de ne pas la voir, avec les conséquences dramatiques d'une éventuelle confusion.
- Il est vain de croire que le champignon coupé va repousser.
- Ce que l'on cueille est un fruit, la partie pérenne du champignon est constituée par le mycélium qui se développe sous terre.
- Le reste d'un pied coupé, resté en terre, risque d'être le siège d'attaques bactériennes ou fongiques mettant en péril le mycélium, ce qui est contraire à l'effet recherché.
- Ce mycélium est fragile, c'est lui qu'il faut protéger. On ne doit pas utiliser de râpeaux ou l'instruments pour racler la terre ou enlever les feuilles.
- Le simple piétinement est gênant pour le mycélium, on marche en forêt avec "des pattes de velours" dès qu'on n'est plus dans les sentiers.
- Enfin, ne cueillons pas tous les exemplaires du champignon qui nous intéresse. Il est correct d'en laisser quelques uns pour les autres.....

## Les espèces mortelles ou très toxiques

**A**ttention, malheureux ramasseurs novices et insouciant, le champignon est fourbe et cruel, il utilise de nombreux stratagèmes pour vous tromper : couleurs joyeuses, formes avenantes, mimétisme spectaculaire... D'ailleurs, toute personne ne sachant pas reconnaître les espèces dangereuses devrait s'abstenir de récolter des champignons sauvages pour les consommer. Partez à la cueillette avec un érudit ou montrez vos trouvailles à un spécialiste (pharmacien par exemple).

En cas de consommation innocente d'un champignon toxique, appelez immédiatement un médecin. Si l'amanite phalloïde ou un autre champignon mortel est en cause, il faut de toute urgence faire hospitaliser le ou les malades dans le plus proche service de réanimation. Les divers traitements seront d'autant plus efficaces qu'ils sont appliqués rapidement et tout ce qui peut permettre d'identifier l'espèce consommée - épluchures, restes de repas, contenu stomacal - se révèle utile.

### Numéros d'urgence :

Pompiers :	18
SMUR Aubenas :	04 75 35 15 15
SMUR D'Alès :	04 66 78 32 00

### Numéro des principaux centres antipoison de la région

Grenoble :	04 76 42 42 42
Lyon :	04 72 11 69 90
Marseille :	04 91 75 25 25

## Scène de ménage

*La parole est comme un boomerang.*

*Mal utilisée, elle revient dans la figure du chasseur imprudent...*

*Skipy*

*Philosophe australien*



C'est avec une joie toute dissimulée que j'ai lu, comme tous les fidèles lecteurs du Bulletin Municipal, que la salle des fêtes n'avait pas été nettoyée après la fête de l'école cloturant l'année scolaire écoulée.

Quand je parle de joie, je n'entends pas par là que je me suis réjoui d'avoir "rendu" la salle dans un état de non propreté.

Ce qui m'a fortement titillé le cortex, c'est de l'apprendre par bulletin interposé.

Si des membres du Comité des Fêtes avaient pris la peine de venir en discuter avec moi, j'aurais peut-être pu expliquer le pourquoi de la chose...

Aussi, puisque maintenant tout le monde est au courant du "crime" commis par l'école, autant que tout le monde en profite... Approchez mesdames et messieurs, une explication périlleuse, sans filet, va commencer.

Le mardi 29 juin, l'école fête la fin de l'année scolaire; je m'engage ensuite, auprès des parents qui se proposaient pour terminer le nettoyage déjà bien avancé, à venir le faire le lendemain.

Le mercredi 30, avant de tenir ma promesse, je commence à vider la salle de classe, comme tous les ans, en prévision de la fête du village qui devait arriver le week-end suivant, enfin je le supposais puisque personne n'avait pris la peine de me demander l'autorisation d'utiliser des salles de l'école et le préau de l'école et la cour de récréation de l'école dont je suis le responsable. Manque de chance, Franck doit ce jour là démonter la cabane de la cour et, bingo, la mairie avait oublié de me le signaler. Comme un tel travail ne se fait pas seul, je décide de donner un coup de main, non pas à l'employé d'une mairie qui m'a mis devant le fait accompli, mais à Franck que j'apprécie. Et puis j'avais pris le coup pour ce boulot les années précédentes... pour la fête du village. Le soir, bien atteint d'une saine fatigue, j'oublie ce foutu nettoyage de la salle des fêtes...

Le jeudi 1er juillet et premier jour de ce qui devraient être des vacances, je continue mon vidage de classe avant de m'offrir

une petite réunion à la mairie avec mon inspecteur. C'est peut-être à ce moment là que le comité des fêtes a essayé de me joindre pour savoir si l'école publique était libre (jeu de mots) le week-end suivant.

**Le vendredi 2, rangement de l'école itou, la vigie est formelle: toujours pas de comité des fêtes en vue...**

**Le samedi 3, çà y est, le comité des fêtes est à pied d'oeuvre. Tout s'installe, y compris dans la salle des fêtes. On me voit, on me parle, mais on oublie de me signaler le "problème" du nettoyage non fait. Comme on oublie de me demander mon accord avant d'attaquer les roses trémières de la cour de récréation de l'école...**

**La fête terminée on se revoit, on me rend les clés, on ne se plaint toujours pas. Gardons çà pour la réunion du Conseil Municipal qui arrive...**

**La Municipalité, d'ailleurs, n'a pas non plus envie d'en parler avant la sortie du Bulletin...**

*'Quand on est trop Bon avec un grand c,  
On se retrouve Lésé avec un grand b.'*

*Proverbe personnel déposé*

**Alors vous savez quoi? A partir de dorénavant, le prêt de l'école se fera dans les règles que la réglementation me permet de dicter: Si une convention n'est pas signée par la Municipalité, les demandeurs et le directeur de l'école (coucou c'est moi!) une semaine avant le prêt, celui-ci sera refusé.**

**Dans la convention rédigée il y a quelques années, il était noté qu'il fallait que l'école et ses abords soient rendus propres, çà tient toujours.**

**Alors exit les canettes, les verres cassés ou oubliés devant chez moi où jouent mes gosses et leurs copains? Exit les mégots, capsules dans la cour? Exit les "gros cacas" à coté de ma voiture avec le PQ négligemment jeté près de mon linge en train de sécher? Exit les relents d'urine derrière l'école?**

**Franchement, est-ce que çà vallait bien le coup d'aller râler pour cette histoire de ménage non terminé dans la Salle des Fêtes Municipale?...**

**Bernard Perret  
Interlocuteur privilégié  
pour l'école**